



LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON (ANCA)

Association loi 1901.

Agréée jeunesse et éducation populaire.

Agréée de protection de la nature pour la Seine-Saint-Denis (article 141-1 du Code de l'Environnement).

Habilitée à participer au débat public dans le cadre d'instances départementales (article L.141-3 du Code de l'Environnement).

Avis de l'ANCA sur le projet d'insertion d'une unité de traitement membranaire haute performance sur l'usine de Neuilly-sur-Marne

En consultation publique par voie électronique du 7 avril au 7 juillet 2027

Pour produire chaque jour plus de **750 millions de litres** d'eau du robinet, desservant 4 millions d'habitants, les trois usines principales du syndicat des eaux d'Ile-de-France (SEDIF) utilisent comme ressource l'eau « superficielle » : **la Seine** à Choisy-le-Roi (94), **la Marne** à Neuilly-sur-Marne (93) et **l'Oise** à Méry-sur-Oise (95).

Dans l'usine de Neuilly-sur-Marne, l'eau prélevée dans la Marne subit une série de traitements qui la rendent potable.

Au motif qu'il subsiste des micropolluants dans l'eau du robinet, le SEDIF projette d'ajouter une étape au traitement de l'eau : la filtration membranaire (nanofiltration) et osmose inverse basse pression (OIBP). Cette méthode permettrait en plus de rendre l'eau plus douce en la débarrassant des sels minéraux, dont le calcaire.

La démarche consiste à prélever davantage d'eau dans la Marne (15 à 20% de plus), au niveau de la prise d'eau de Neuilly-sur-Marne. La filière membranaire envisagée serait composée d'un ajout de réactif (dont phosphore), d'une étape de préfiltration, et d'une étape de filtration membranaire. *Le phosphore retenu dans le concentrat aurait vocation à être traité pour minimiser son impact sur l'environnement. Pour permettre une meilleure action du séquestrant et une moindre consommation de ce produit, l'eau en entrée du traitement membranaire pourrait être acidifiée pour atteindre un pH proche de 7.*

Les concentrats composés des polluants et des produits séquestrants ajoutés sont ensuite rejetés dans la Marne en aval de l'usine.

Des impacts sur la Marne

Les volumes rejetés dans la Marne sont décrits comme étant faibles. Cependant les rejets des 3 usines sont cumulatifs et aboutissent dans la Seine...

La Marne subit déjà les conséquences du réchauffement climatique, avec des périodes d'étiage couplées avec une élévation de la température de l'eau, et un risque d'eutrophisation des milieux impactant la faune aquatique. Une étude est citée dans le dossier, celle commandée par le SEDIF au BRGM pour qualifier l'incidence du réchauffement climatique et la baisse des débits d'étiage sur les concentrations en polluants. Il manque effectivement une étude multicritère des impacts sur la Marne.

En aval de l'usine, certaines communes réfléchissent à la mise en place de baignades et s'inquiètent des conséquences de ce projet...

Absence de responsabilité en amont

La présence des polluants provient de l'ensemble du bassin versant de la Marne. Il s'agit de pesticides, de résidus médicamenteux, de perturbateurs endocriniens...

Ces dernières années, des efforts ont été réalisés pour prévenir et limiter la présence de ces polluants avec la mise en place de plusieurs plans nationaux successifs. **L'installation de cette filtration membranaire va dispenser de poursuivre ces efforts !** Ce projet, qui favorise le curatif aux dépens du préventif, est une reculade écologique qui entérine la pollution en amont de la Marne, pollution qui sera renforcée par l'application de la loi d'urgence climatique (votée le 2 juillet) ré autorisant l'utilisation des pesticides.

LES AMIS NATURALISTES DES COTEAUX D'AVRON 44 avenue des Fauvettes 93360 Neuilly-Plaisance
Tél. 07.82.13.03.50 Email : association.anca@free.fr Site : <http://www.anca-association.org/>



Nous lisons dans le dossier soumis à la consultation : **Ne pas réaliser ce projet impliquerait d'accélérer drastiquement les actions de préservation de la qualité des ressources. Ainsi, l'ensemble des actions humaines (agriculture, industrie et rejets domestiques) impactant le milieu naturel devra être repensé et restructuré.**

→ Et bien, c'est exactement ce que nous demandons ! Il faut réduire drastiquement les intrants en amont, plutôt que de devoir les traiter de manière curative.

Absence de sobriété énergétique

Pour fonctionner, la filtration membranaire nécessite une pression d'environ 4-7 bars pour pousser l'eau à travers la membrane de filtration. Les groupes de pompes vont doubler la consommation électrique de l'usine. **Le projet nécessite une augmentation conséquente de la puissance électrique disponible.** RTE anticipe la création de deux liaisons souterraines de 225 kV permettant de relier un poste RTE de 225 kV (situé à l'extérieur des usines du SEDIF) jusqu'aux deux postes de 225 kV qui seraient créés dans les usines du SEDIF à cet effet.

Rabattement de nappe et impact sur les eaux superficielles

Le dossier annonce la construction de nouveaux bâtiments au sein du périmètre de l'usine. Ces constructions vont nécessiter des excavations pour les fondations et un rabattement de la nappe souterraine la plus proche du sol sera mis en œuvre.

Nous attendons les études géotechniques précises, qui seront réalisées une fois les plans des bâtiments connus. En effet, les rabattements de nappes pourraient avoir des incidences sur le niveau d'eau des mares du secteur, qui sont connectées à la nappe phréatique superficielle : mare du parc des 33 ha à Neuilly-sur-Marne, mares du Bois Saint-Martin... Nous voulons voir sur carte l'étendue de cette nappe, dans le cadre d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau (rubrique 1.1.1.0 – titre 1 prélèvements).

Une augmentation de la consommation d'eau à anticiper.

Le réchauffement climatique et ses canicules génèrent l'augmentation de la consommation d'eau potable. La plupart des usagers ne disposent que d'une seule arrivée d'eau, l'eau potable, qu'ils utilisent alors pour des usages ne nécessitant pas sa potabilité : nettoyage des toilettes, arrosage des jardins, remplissage de bassins, nettoyage de terrasses... Les collectivités continuent à arroser les parcs urbains et les divers fleurissements à l'eau potable. Brumisateurs et jeux d'eau (potable) sont installés partout.

Il faut généraliser, dans les nouvelles constructions, une utilisation possible d'eau non potable, l'eau de pluie. L'urbanisme doit être repensé, avec l'intégration de réserves d'eau de pluie/réservoirs d'orage pouvant être mobilisés lorsqu'il y a des besoins en eau non potable.

La mise en réseaux séparatifs de l'assainissement doit être accélérée.

L'ANCA émet un avis défavorable sur ce projet

parce qu'il propose une solution de facilité avec un traitement curatif de l'eau polluée. L'effort doit être accentué pour réduire les pollutions en amont.

La Marne, avec sa biodiversité, est notre bien commun, à respecter et à protéger. Son bon état relève de la responsabilité de chacun.